

06 MARS 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 16 février 2017

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 16 février 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique, donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET.
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 février 2017

à 14h30 à La ROCHE BERNARD

11 MILIEUX NATURELS :

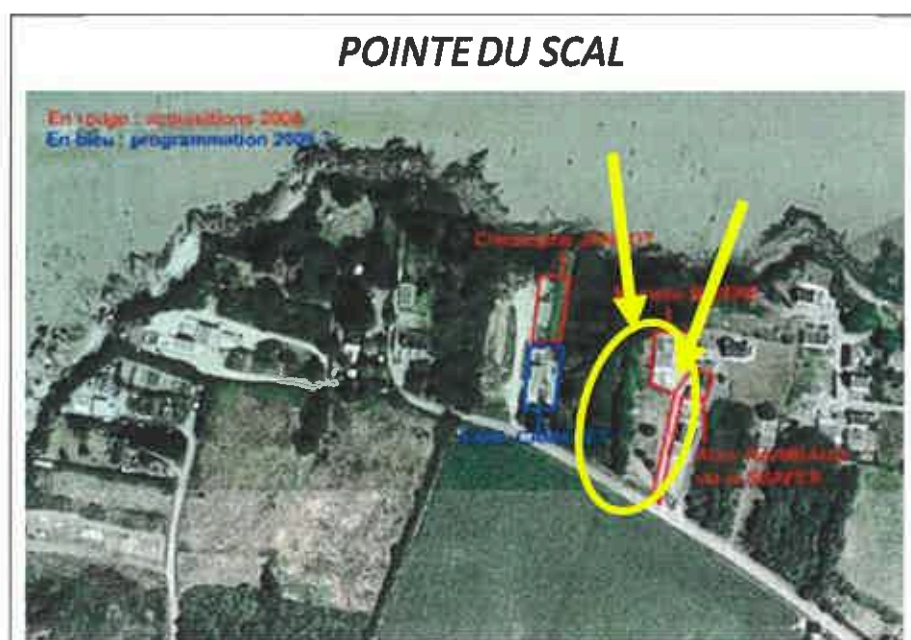
Demande d'occupation temporaire de chantiers conchylicoles appartenant à l'IAV pour un projet de valorisation de coproduits conchylicoles

Un groupe de cinq mytiliculteurs a créé en 2016 une nouvelle société, Mussella, afin de travailler sur la valorisation des coproduits mytilicoles (constitués majoritairement de moules de sous-tailles). La gestion de ces coproduits constitue un enjeu actuel majeur pour la profession.

Après avoir testé le process, trouvé les filières, et gagné les premier prix Innovabio en septembre 2016, ces mytiliculteurs recherchent des locaux mytilicoles afin d'exploiter leurs prototypes de ligne de lavage et de broyage pour la période de 2017 à 2020.

En raison des coûts économiques et d'empreinte carbone liés à la logistique des coproduits mytilicoles, Mussella souhaite implanter ses prototypes à Pénestin afin de trier et laver les coproduits avant envoi dans la filière de valorisation. Par ailleurs, la ligne de lavage nécessite beaucoup d'eau ; une prise d'eau de mer et des bassins de stockage sont donc nécessaires pour cette expérimentation.

A ce titre, les deux locaux mytilicoles, localisés rue du Scal à Pénestin, seraient adaptés (cf. carte ci-après). Ces deux locaux sont propriété de l'IAV, et font l'objet de commodats de prêts : un chantier qui avait été prêté à un mytiliculteur qui a changé d'activité (donc plus de besoin) et un autre chantier juste en face dont le besoin des occupants actuels reste à vérifier.



A condition que les prototypes de ligne de lavage et de broyage démontrent la viabilité technique et économique du projet, Mussella envisage d'implanter une ligne pilote de lavage, décorticage et broyage sur le site Loscolo dès 2020, pour des débouchés dans l'agroalimentaires, les amendements agricoles....

Afin d'aider le Conseil d'Administration dans sa décision, une analyse des points positifs et des points d'attention a été réalisée :

✓ Les points positifs, en faveur de leur projet, sont les suivants :

1. Il ne s'agit pas de réelle production conchylicole, donc cela ne va pas vraiment à l'encontre des principes initiaux édictés par l'IAV. Au contraire, il s'agit toujours d'aider les conchyliculteurs à travailler en attendant d'aller à Loscolo.
2. Ce projet est innovant et permettrait d'apporter des éléments de réponse à la problématique des déchets qui se posera à Loscolo si le projet se concrétise.
3. L'IAV n'est pas sollicitée financièrement, il s'agit d'apporter un soutien logistique à un projet de territoire qui va dans le sens de la pérennisation des activités conchylicoles, qui fait partie des piliers du projet de gestion durable de la Baie de Vilaine que l'IAV porte.

✓ Les points d'attention sont les suivants :

1. L'IAV et le groupe de mytiliculteurs devront vérifier que le mytiliculteur présent sur l'ancien chantier de Mme Brière, qui bénéficie aujourd'hui du commodat de prêt accordé par l'IAV, est d'accord pour le céder.
2. Les clauses de prêt des chantiers, qui devront être précises et calées dans le temps, en fonction du démarrage et de l'avancement du projet Loscolo. Elles devront comprendre une date butoir de fin de prêt quelle que soit la situation, et demander la couverture des risques par une assurance adaptée contractée par Mussella.
3. Il faudra vérifier qu'un tel prêt serait en accord avec les dossiers d'autorisation du projet Loscolo portés par Cap Atlantique (par rapport à la remise en état prévue de ces sites).
4. Mussella devra vérifier auprès des services de l'Etat que la réutilisation d'une ou plusieurs prises d'eau sur les chantiers concernés est possible réglementairement.

Il est demandé au Conseil d'Administration de répondre favorablement à la demande de Mussella sous réserve de la levée des points d'attention décrits ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- **Demande à l'équipe de l'IAV d'avancer sur ce projet concernant toutes les réserves, pour proposer à nouveau le passage de cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.**

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

06 MARS 2017

Pour Extrait Conforme
La Présidente

Solène MICHENOI